Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport 1999 de la Caisse publique cantonale de chômage

La Caisse publique cantonale vaudoise de chômage (CPCVC) a établi son rapport d'activités 1999. 15'542 assurés et 212 entreprises ont été indemnisés, 6'803 décisions prises ainsi que 102'318 paiements effectués.

" La lenteur de la CPCVC est un mythe ", relève le rapport. Selon le secrétariat d'Etat à l'économie, qui publie régulièrement des statistiques comparant la diligence des paiements effectués par toutes les caisses de chômage de Suisse, 91,4% des paiements de la CPCVC sont considérés comme normaux ou rapides. La Caisse cantonale s'avère donc efficace quand bien même elle a dû faire face simultanément ces dernières années à un volume considérable de travail et à une réorganisation interne.

Au vu de la régression du chômage, les indemnités versées en 1999 sont en sensible baisse (177 mios contre 266 mios en 1998 et un sommet de 383 mios en 1993). Cette baisse n'a pas affecté les entreprises. En effet, les montants versés au titre d'insolvabilité, de la réduction de l'horaire de travail et du chômage pour intempéries ont même augmenté de 5,43 à 5,62 mios entre 1998 et 1999.

Une réflexion sur une organisation plus efficace a été menée. Au terme de sa première étape, quatre mesures ont été décidées : l'entrée en vigueur d'un nouvel organigramme, la rédaction ou mise à jour du cahier des charges de chaque collaborateur, le développement de la polyvalence des collaborateurs des agences et la mise sous toit d'un règlement interne.

En ce qui concerne l'accueil des assurés, la CPCVC a complété sa réception principale avec une nouvelle zone d'accueil comprenant une seconde réception ainsi que quatre salles pour des entretiens individualisés. Le parc informatique a également été

entièrement renouvelé.

Afin de satisfaire ses clients et partenaires et de s'adapter aux nouvelles contraintes économiques imposées par la " Convention 2000 " conclue avec la Confédération, la CPCVC entend poursuivre ses efforts d'amélioration de la qualité de ses services. C'est notamment dans ce sens qu'elle a adopté une charte définissant ses valeurs ainsi que les moyens de les atteindre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 2000

François Chanson, chef de la CPCVC, 021/316'60'51 Rapport sur Internet :
www.dec.vd.ch/sde/index.html